

Image not found or type unknown



Diffusion de publications étrangères

Par **shivani**, le **17/06/2013** à **18:01**

Bonjour,rnrnJe suis présidente d'une association (Annapoorani) qui est une association qui vise à favoriser les liens entre l'Inde et la France. Je voudrais diffuser des livres qui seront publié en Inde et je voudrais savoir si cela est possible d'un point de vue légal et quelles démarches suivre.rnMercirnShivani